

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-11 – Création de postes à la Villa Quincy

L'ouverture de la Villa Quincy prévue le **15 avril 2022** nécessite la création de 2 postes. Il convient donc de créer les postes suivants :

> **Création d'un poste non permanent à temps complet** entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement temporaire d'activités - article 3 (1°) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée - pour la période du 13 avril 2022 au 6 janvier 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy,
Une rémunération mensuelle correspondant au grade de rédacteur territorial, échelon 7 (indice brut 452, indice majoré 396 au 1^{er} janvier 2022) est prévue pour ce poste.

> **Création d'un poste à temps non complet à 21/35^{ème}** entrant dans le cadre du dispositif contrat PEC pouvant bénéficier d'une aide financière échelonnée entre 30% et 80% en fonction de l'éligibilité du candidat (e) et de son lieu de domicile – à savoir si Zone de Revitalisation **Rurale (ZRR) ou non** à partir de mai 2022 (date exacte à définir) jusqu'au 6 janvier 2023,

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-11-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

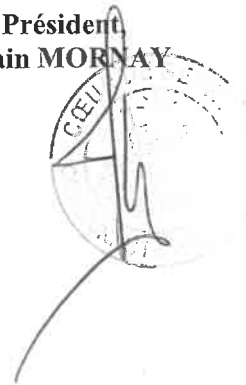
> **de créer un poste non permanent à temps complet** entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement temporaire d'activités - article 3 (1°) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée - pour la période du 13 avril 2022 au 6 janvier 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy,

Une rémunération mensuelle correspondant au grade de rédacteur territorial, échelon 7 (indice brut 452, indice majoré 396 au 1^{er} janvier 2022) est prévue pour ce poste.

> **de créer un poste à temps non complet à 21/35^{ème}** entrant dans le cadre du dispositif contrat PEC pouvant bénéficier d'une aide financière échelonnée entre 30% et 80% en fonction de l'éligibilité du candidat (e) et de son lieu de domicile – à savoir si Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou non à partir de mai 2022 (date exacte à définir) jusqu'au 6 janvier 2023,

Les crédits correspondants sont ouverts sur le budget Villa Quincy 2022.

Le Président
Alain MORNAY

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.F.E.I.' and other illegible markings. The signature is a stylized, cursive script.

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-11-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-12 – Tarifs redevance ordures ménagères à partir de 2022

Le budget primitif Ordures Ménagères 2022 s'équilibre de manière très ajustée en recettes et dépenses. Il est nécessaire d'anticiper un besoin supplémentaire de financement pour la bonne gestion à venir de la compétence déchets divers.

La Commission ordures ménagères du 14 mars dernier a travaillé sur l'opportunité d'augmenter les tarifs de la redevance ordures ménagères en 2022. Il est donc proposé au conseil communautaire d'augmenter la redevance de 9 %.

Les tarifs 2022 seraient donc les suivants :

	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs à partir de 2022	Delta
Foyer 1 personnes	136.50 €	140 €	153	+ 13
Foyer 2-3 personnes	209 €	214 €	233	+ 19
Foyer 4 personnes et +	274 €	281 €	306	+ 25
Résidence secondaire	136.50 €	140 €	153	+ 13
Professionnels	136.50 €	140 €	153	+ 13
Gîtes	136.50 €	140 €	153	+ 13
Restaurant	274 €	281 €	306	+ 25
Maison de retraite	1 365 €	1 399 €	1 525	+ 126

Accusé de réception en préfecture
013-200070571-20220321-2022-12-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

Pour la garde alternée des enfants, la redevance est calculée comme suit :
6 mois au tarif du nombre de personnes au foyer incluant le ou les enfants, et 6 mois sans compter les enfants du foyer.

Il est proposé au conseil de voter les tarifs de la redevance détaillés ci-dessus à compter de 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les tarifs de la REOM comme susmentionné à compter de 2022.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-12-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-13 Amortissement du projet extension déchetterie – budget annexe ordures ménagères

Conformément à l'article L.2321-2 alinéa 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3500 habitants.

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1er janvier 1996. Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité. Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource d'investissement destinée à son renouvellement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement et un débit en dépense de fonctionnement.

L'article R.2321-1 du CGCT précise également le principe selon lequel la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations consommées est très rapide s'amortissent sur un an.

Passé en délibération à la
018-200070571-20220321-2022-13-DE
Date de télétransmission : 23/03/2022
Date de réception préfecture : 23/03/2022

Il est proposé au conseil de voter la durée d'amortissement des travaux d'extension de la déchetterie à compter du 1^{er} janvier 2022 :

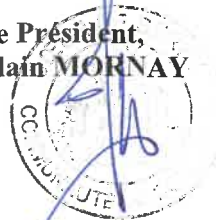
Amortissements	Durée
Travaux extension déchetterie	40 ans
Frais insertion publication appel d'offres	40 ans
Les subventions d'équipement pour les travaux d'extension	40 ans

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Il est proposé au conseil de voter la durée d'amortissement des travaux d'extension de la déchetterie ainsi que les subventions associées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'amortir les dépenses et recettes liées aux travaux d'agrandissement de la déchetterie sur 40 ans.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-13-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-15 Aides aux TPE pour l'achat d'un fourgon et petits équipements – entreprise les Sens de Bois à Méreau

Pour l'achat d'un véhicule fourgon et d'un ensemble de machines et de petits équipements de menuiserie pour un montant total de 35 585,15€ HT.

Monsieur Maxime GOUBET a fait une demande d'aide en faveur des TPE le 1er mars 2022 en transmettant à la Communauté de communes un dossier complet ainsi qu'une demande de dérogation pour faire les achats avant la décision du Conseil Communautaire. Le Président de la CDC a répondu favorablement à cette demande le 4 mars 2022.

La subvention permettrait d'assurer le fonds de roulement sur les premiers mois de l'entreprise.

Les informations importantes :

- Monsieur GOUBET a créé une EURL en décembre 2021 avec un lancement d'activité prévue en mars 2022. Il sera locataire de l'entreprise DELAGE Industrie au 15 avenue Georges Saint Sauveur sur la ZAC de la Garenne à Méreau. Un espace de 300m² est dédié à son activité.
- Monsieur GOUBET a une expérience de plus de 15 ans en tant de
- Le porteur de projet a les compétences entrepreneuriales,
- Il y a une concurrence importante sur le secteur mais la demande semble présente,

Activité réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-15-DE
Préfecture
Date de réception : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

- Une création d'emploi est prévue mais pas avant 5 ans.

Investissement global :

Dépenses		Ressources	
Véhicule Fourgon (TARAULT Didier)	10 500,00	Prêt d'honneur	7 000,00
Petits Equipements (Forges de la Loire)	3 605,38	Prêt d'honneur solidaire	5 000,00
Petits Equipements (Setin)	2 584,50	Autofinancement	10 000,00
Petits Equipements (Forges de la Loire)	4 495,27	Prêt bancaire	8 585,15
Machines (TARAULT Didier)	14 400,00	Subvention aide TPE de l'EPCI	5 000,00
Total dépenses	35 585,15 €	Total ressources	35 585,15 €

Montant de la subvention demandée :

	Montant	% du projet
Financement EPCI	5 000 €	14,05

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter l'aide TPE ci-dessus décrite.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-15-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REÇU 04 AVR. 2022

Secrétariat général

Direction de l'action territoriale
Bureau du contrôle de légalité et du conseil
Affaire suivie par : Véronique LACROIX
Tél : 02 48 67 36 47
veronique.lacroix@cher.gouv.fr

À Monsieur le président de la
communauté de communes Coeur de
Berry

Lettre en RAR 1A 172 180 55425

o/f, Pc 25/04/22

Bourges, le - 1 AVR. 2022

Objet : Aide aux TPE- Entreprise les Sens de Bois à Méreau

Référence : Délibération 2022-15 du 21 mars 2022

Le 29 mars 2022, vous avez télétransmis la délibération ci-dessus référencée accordant une subvention de 5 000 euros à M. Maxime Goubet pour l'entreprise Les Sens de Bois à Méreau.

Ainsi que le prévoit l'article 5 du cadre d'intervention de votre communauté de communes concernant les aides en faveur des TPE du territoire « la subvention fait l'objet d'une convention individuelle conclue entre la communauté de communes et l'entreprise bénéficiaire de l'aide ». Pour compléter cet envoi et afin de me permettre d'apprécier la légalité de cette délibération, je vous serais donc obligée de bien vouloir me transmettre le projet de convention relatif à cette subvention.

Je vous rappelle que le délai qui m'est imparti au titre du contrôle de légalité ne commencera à courir qu'à compter de la réception de cet acte. ou à partir de la décision de refus – explicite ou implicite (silence gardé pendant deux mois) – de compléter ma demande de transmission.

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice de l'action territoriale

Marie-Christine NICOLICH



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-16 Renouvellement de la convention de collecte et traitement des déchets ménagers pour 5 foyers

La CDC Cœur de Berry conventionne avec la Communauté de communes du Pays d'Issoudun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers pour 5 foyers situés à Lazenay domiciliés au *Moulin à papier*, au *bois de la Mouche* et à *la ferme*.

Une augmentation de 9.5% est appliquée faisant évoluer le coût annuel de la prestation de 643.40 € à 704.12 €.

Il est proposé au conseil de renouveler la convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'autoriser le Président à signer la convention de renouvellement de la convention avec le Pays d'Issoudun pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le Président,
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-16-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-17 - clôture de régies

Il convient de clôturer 2 régies supplémentaires :

- La régie Gîtes de groupe de Preuilly
- La régie d'avance de la Structure Multi accueil « A Petit Pas » d'Allouis

Il est nécessaire que le conseil communautaire délibère pour autoriser le Président à clôturer ces régies

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à clôturer les régies « Gîtes de groupe de Preuilly » et régie d'avance de la Structure Multi accueil « A Petit Pas » d'Allouis.

Après en avoir délibéré, le conseil décide UNANIMEMENT de clôturer les régies ci-dessus mentionnées.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-17-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

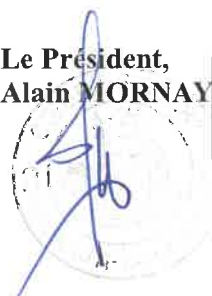
2022-18 Modification du règlement concernant l'étang de Brinay (projet de règlement en annexe)

Il est proposé la modification du règlement concernant l'étang de Brinay. Les modifications proposées sont mentionnés en surbrillance sur le règlement annexé à la présente délibérations.

Il est proposé au conseil de voter le règlement modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'autoriser la modification du règlement concernant l'étang de Brinay.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-18-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

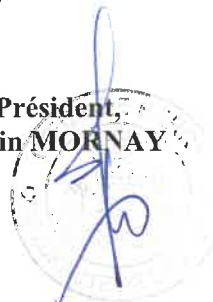
2022-19 Remboursement à l'ancien locataire des Rives du Cher de sommes payées à EDF

M. Mario Faria, du fait de problèmes liés à l'ouverture/fermeture de comptes EDF, a payé une facture d'électricité pour les restaurants les Rives du Cher après la fin de son bail commercial.

De fait, il est proposé au conseil de voter le remboursement à M. Mario Faria de la somme indument versée par celui-ci à EDF d'un montant de 76.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de rembourser à M. Mario Faria la somme indument versée à EDF pour un montant de 76.20 €.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-20 Avenant N°1 au marché des travaux de construction des ateliers-relais à la ZA La Garenne

Afin de corriger une erreur matérielle dans le CCAP du marché de travaux de construction d'ateliers-relais à la ZA la Garenne à Méreau, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer un avenant au marché de construction des ateliers-relais afin de corriger ladite erreur matérielle.

En effet, le CCAP prévoit l'application d'une formule paramétrique d'actualisation et de révision des prix du marché de travaux. Or, l'une ou l'autre formule doit être appliquée dans le cadre d'une potentielle évolution des prix mais ne sont pas cumulables.

Il est proposé que le marché mentionne la formule d'actualisation du marché compte tenu qu'il s'est écoulé un délai supérieur à 3 mois entre la date à laquelle le soumissionnaire a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations (article R 2112-11 du code de la commande publique).

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT**, d'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 au marché de travaux de construction d'ateliers-relais.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-20-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à LAZENAY en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantale CREPAT VIROLLE, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Alain MORNAY
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Jacky MORTIER donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Jany FOUGERE donne pouvoir à Laure BAILLEUL
Muriel LECLERC donne pouvoir à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA, Mme Muriel LECLERC

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2022-21 Versement d'un don dans le cadre de la guerre en Ukraine

Dans le cadre de la campagne de solidarité menée dans l'objectif de mobiliser les dons pour aider les ukrainiens, et après en avoir délibéré, la CDC décide **UNANIMEMENT** de verser un don à la Fédération Nationale de la Protection Civile en charge de collecter les dons en faveur de l'Ukraine, pour un montant de 1 000 €.

Le Président,
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20220321-2022-21-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022